



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Management de la sécurité et de la
gestion des risques dans les établissements
sanitaires, sociaux et collectivités
territoriales

de l'Université d'Avignon
et des Pays de Vaucluse

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Aix-Marseille

Établissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Management de la sécurité et de la gestion des risques dans les établissements sanitaires, sociaux et collectivités territoriales

Dénomination nationale : SP8-Sécurité des biens et des personnes

Demande n° S3LP130004082

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Avignon
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /
- Secteur professionnel demandé : SP8-Services aux collectivités

Présentation de la spécialité

Avec la création de cette licence professionnelle en 2007 (UFR de *Sciences juridiques, politiques et économiques* et le service commun de formation continue), l'établissement présente sur dix semaines, une spécialité de formation à la fonction managériale liée à la gestion des risques et à la sécurité. Les métiers visés sont identifiés depuis le cadre jusqu'au cadre technique des organismes de contrôle, en passant par le formateur et le directeur de structure, les professionnels du conseil et de l'audit en gestion des risques sécurité du travail, les cadres de direction, les managers de structures publique ou privée de gestion des risques et de la sécurité et éventuellement, les officiers de sapeurs pompiers. La particularité de la formation est la double certification précisant notamment que le SSI APS 3 est un complément à la formation souvent demandé par les employeurs. L'aspect professionnalisant est très important, l'intérêt principal de la formation étant d'obtenir cette certification, couplée à l'obtention d'un diplôme de niveau II. Le positionnement dans l'offre globale de formation est cohérent avec une offre complémentaire de licences professionnelles portant sur d'autres aspects de la prévention des risques. Ce diplôme est accessible à partir de tous les diplômes de l'établissement même si les étudiants provenant des filières généralistes L2 ou L3 sont rares. Cette spécialité répond à une forte demande du milieu professionnel de la sécurité incendie et occupe un créneau très spécifique dans l'offre régionale. Les effectifs, en augmentation progressive depuis sa création, se situent entre trente et quarante étudiants avec une forte représentation de VAP et de VAE, ce qui montre une attractivité certaine de la licence professionnelle.

Un taux de réussite excellent et une diversité de recrutement permettent de caractériser le public étudiant. Cette diversité s'illustre par des candidats titulaires de DUT, de BTS, de L3, de L2 ainsi que des infirmiers mais la caractéristique est une augmentation des dossiers de VAP (15) et VAE (6) pour la promotion 2009/2010. Le nombre d'étudiants en formation initiale représente la moitié du nombre de stagiaires en formation continue. La caractéristique est d'avoir pour l'année 2009/2010, vingt-et-un VAP-VAE n'ayant pas de niveau Bac+2 sur trente-neuf inscrits. Les taux d'insertion professionnelle sont corrects mais la qualité des enquêtes d'insertion doit être améliorée (4 réponses sur 39 inscrits) en termes de stabilité d'emplois en particulier. L'adéquation entre l'emploi et la formation est satisfaisante puisque toutes fonctions occupées correspondent aux métiers visés par la spécialité.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le comité de perfectionnement joue un rôle majeur dans le pilotage de la formation. La coordination est assurée par un professeur de droit social. Le partenariat fort avec les milieux professionnels a permis la mise en place du comité de perfectionnement constitué de représentants très diversifiés et dont la composition est équilibrée entre les professionnels et le secteur universitaire. Son mode de fonctionnement, sa mission et son rôle ne sont pas précisément décrits. La composition de l'équipe pédagogique donne une place importante aux professionnels et de nombreux juristes y sont associés. Les liens privilégiés avec le monde professionnel permettent de nombreux stages professionnels à la nature variée. La qualité des professionnels est à signaler. Ils sont grandement impliqués dans la formation et interviennent dans le dispositif pédagogique qu'ils soient cadres, techniciens, pompiers, ou directeurs d'hôpitaux. Un nombre élevé d'heures d'enseignements est attribué à un organisme de formation extérieur, via le directeur du FORSEC (formation en secourisme), habilité à délivrer la certification SSI APS 3 de façon indépendante. La formation s'effectue en grande partie au travers de contrats de professionnalisation et il existe une liaison très forte entre la formation elle-même et les terrains professionnels. La spécialité a introduit un dispositif de formation ouverte et à distance garantissant aux stagiaires une disponibilité des connaissances et des outils adaptés dans le cadre des projets tutorés. Une durée de stage minimale de deux semaines est évoquée ou bien, une unité d'enseignement d'intégration de cent-quarante heures obligatoire en début de formation ne donnant pas lieu à des crédits européens. En ce qui concerne la qualité du dossier, elle laisse à désirer. L'appréciation de l'insertion professionnelle est contrariée par un manque d'information ; certains éléments d'enquêtes comme le suivi des étudiants, la mise en cohérence des différents types d'enseignements, le contenu de stage, ne sont pas suffisamment décrits. La qualité du dossier en est altérée et limite les remarques qui pourraient être transmises à l'établissement. L'autoévaluation ne fait l'objet, ni d'une analyse ni d'une appropriation par l'équipe pédagogique, ce qui conduit à une absence de prospective.

- Points forts :

- Forte professionnalisation de la formation.
- Double compétence dans le cadre du secteur professionnel visé.
- Plateforme pédagogique innovante.

- Points faibles :

- Format pédagogique non conforme à une licence professionnelle (UE certification, obligatoire, sans affectation ECTS).
- Formation trop externalisée.
- Dossier lacunaire, en particulier sur les enquêtes d'insertion.
- Peu ou pas de prospective.

Recommandations pour l'établissement

Porteur d'emplois, le secteur de la sécurité incendie, explique que les volets juridique et réglementaire soient très développés par rapport aux autres aspects de la gestion des risques. Toutefois, il conviendrait de mieux travailler l'articulation entre les unités d'enseignements professionnelles et académiques en vue de rééquilibrer cette formation et de concrétiser la plus-value universitaire. Il est proposé de réfléchir aux perspectives d'évolution de la formation lorsqu'il s'établit un passage quasi systématique par une VAP vers une inscription à cette licence professionnelle. L'intitulé de la spécialité peut constituer un axe de réflexion dans la mesure où il évoque le « management » de la sécurité alors que les enseignements juxtaposent surtout des enseignements de droit et de sécurité d'incendie. Il conviendrait de prendre la dimension « gestion des risques » de manière beaucoup plus globale.

La stratégie pédagogique concernant l'organisation des enseignements mis en œuvre pour les formations continues, doit faire l'objet d'une réflexion approfondie dans la mesure où elle concerne les inscrits en formation initiale, sans contrat d'apprentissage ni de professionnalisation. Il est vivement souhaité la mise en place, via le conseil de perfectionnement, d'une démarche de prospective destinée à faire évoluer la licence professionnelle dans son secteur. Il convient tout particulièrement d'améliorer la qualité de l'autoévaluation de cette formation ainsi que l'analyse et l'utilisation de cette autoévaluation par l'équipe pédagogique.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

Enquêtes nationales non renseignées

Enquêtes de suivi propre de la formation renseignées de 2008 à 2010 (partiellement)

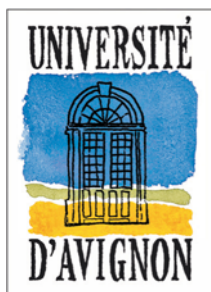
TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)			
	Année 2008	Année 2009	Année 2010
Nombre d'inscrits	22	26	39
Taux de réussite	95 %	89 %	98 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	NR	3 %	7 %
Pourcentage d'inscrits venant de DUT	NR	NR	17 %
Pourcentage d'inscrits venant de BTS	NR	3 %	12 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	4 %	3 %	20 %
Pourcentage d'inscrits en formation continue	96 %	88 %	64 %
Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation)	NR	NR	NR
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	74 %	74 %	74 %
ENQUETES NATIONALES			
	Année 2008	Année 2009	Année 2010
Taux de répondants à l'enquête	NR	NR	NR
Pourcentage de diplômés en emploi (2)			
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)			
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)			
ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION			
	Année 2008	Année 2009	Année 2010
Taux de répondants à l'enquête	NR	NR	NR
Pourcentage de diplômés en emploi (2)	100 %	77 %	69 %
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)	-	8 %	6 %
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)	-	15 %	25 %

(1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité.

(2) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre.
Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité.



Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>> Présidence

Observations sur le rapport d'évaluation des LICENCES de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse par l'AERES

LPRO MANAGEMENT SECURITE

1. REMARQUES GENERALES ET COMMUNES A L'OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITE

Les quelques discordances qui ont pu être observées entre les dossiers d'auto-évaluation et ceux préparés en vue de l'habilitation résultent du basculement *inattendu*, en octobre 2010, de notre établissement de la vague B à la vague C par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les auto-évaluations ont été faites dans le cadre du calendrier de la vague B, et la lourdeur de la procédure ne permettait pas une actualisation en 2011 ; les dossiers d'habilitation quant à eux ont pu tenir compte des données plus récentes. Par ailleurs, les deux dossiers ayant été transmis, l'ensemble des informations étaient de toutes les façons transmises.

- **Outils de pilotage général des formations.** – L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a adopté depuis l'année 2010-2011 un ensemble de mesures visant à renforcer et rendre plus efficace le pilotage des formations tant au niveau central de l'établissement qu'au sein des composantes. Ainsi :
 - Les composantes ont été réorganisées autour des domaines de formation (4 UFR désormais au lieu de 5) et surtout, leur structure a été homogénéisée par l'adoption de Statuts-type. Sur le plan des formations, cela s'est traduit par l'institution de fonctions-clé dans chacune des UFR : directeur des études (ayant rang de vice-doyen), référent Insertion professionnelle et formation continue, correspondant(s) relations internationales.
 - Dans le cadre du processus d'application du référentiel des tâches des enseignants-chercheurs, un répertoire précis identifie et clarifie les responsabilités pédagogiques (CEVU, mars 2010) ; il concerne aussi bien les responsabilités spécifiques aux formations que celles ayant une portée transversale.
 - Un groupe de travail transversal à l'établissement a été constitué dans le domaine de l'insertion professionnelle et de la formation permanente. Composé des 4 référents IP/FP des UFR, ainsi que de représentants du SCUOIP et de la FC, il est chargé de prospecter et de réfléchir au développement des stratégies permettant de diversifier les voies de qualification (validation des acquis, alternance...).
 - Un outil d'évaluation des formations par les étudiants a été mis en place à la fin de l'année 2010-2011. Elaboré par des représentants de formations-pilote volontaires, en collaboration avec la Mission T.I.C.E. de l'Université, il a fonctionné pour la première fois en juin 2011, tant au niveau des semestres que de chaque Unité d'enseignement. Son utilisation devrait s'étendre rapidement.

- *Suivi de l'insertion professionnelle et du devenir des étudiants* – Des enquêtes sont faites systématiquement chaque année par le SCUIOIP. Elles mesurent le devenir des étudiants 30 mois après leur sortie du diplôme. L'exploitation des résultats des enquêtes permettent ensuite de communiquer aux formations outre les chiffres de l'insertion professionnelle de leurs diplômés, des informations importantes pour le pilotage de la formation : un répertoire et une caractérisation des emplois occupés, ainsi que des remarques rédigées en mode libre par les enquêtés.
- **Label TICE** – Une filière labellisée TICE est une filière s'appuyant largement sur les TICE sur le modèle du « *présentiel amélioré* » en amont et en aval par la mise à disposition des étudiants de documents et d'activités pédagogiques sur la plate-forme e-UAPV. Pour être labellisée TICE, une filière doit proposer pour plus de 60%2 de ses UE, un espace numérique actif sur la plate-forme *e-uapv*. Un espace de cours sera considéré comme actif s'il propose aux étudiants :
 - les supports de cours étudiants et les supports de présentation utilisés durant le cours en présentiel,
 - un accompagnement dans leur travail personnel à travers **quelques unes des activités suivantes** :
 - des TP/TD corrigés permettant aux étudiants de s'exercer,
 - des ressources permettant de se positionner à travers des référentiels de compétences et objectifs d'apprentissage, des auto-évaluations en ligne leur permettant d'identifier leurs points forts et leurs points faibles,
 - des forums animés à des fins pédagogiques (permettant par exemple d'approfondir un point particulier de cours chaque mois, de créer des groupes de réflexion sur des sujets de débat...)
 - des wiki ou autres outils de travail collaboratif (ateliers...),
 - des cours en podcast, particulièrement appréciés des étudiants étrangers et étudiants salariés, mais permettant aussi à l'ensemble des étudiants d'être plus concentrés sur le contenu des cours que sur leur prise de notes
 - des ressources pour aller plus loin, une bibliographie, une webographie,
 - des simulations illustrant les principes du cours.

La labellisation TICE est attribuée par semestre, par le comité TICE de l'établissement, composé du Vice-Président du CEVU, d'un enseignant-chercheur par domaine de formation, d'un étudiant élu au CEVU, et de deux représentants de la Mission TICE de l'Université. A ce jour, près d'un tiers des formations de l'Université ont fait acte de candidature, et environ une moitié des candidatures ont obtenu le label.

2. OBSERVATIONS SPECIFIQUES

Licence Professionnelle Management de la sécurité et Gestion des risques dans les établissements recevant du public

a) Rectifications/précisions

« *Un nombre élevé d'heures d'enseignements est attribué à un organisme de formation extérieur, une formation trop externalisée* » ; « *Format pédagogique non-conforme à une licence professionnelle (UE certification, obligatoire, sans affectation ECTS)* ». Ces deux remarques découlent de l'organisation de la préparation à l'examen du SSIAP 3 (arrêtés du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010). Pour présenter l'examen du SSIAP3, un candidat doit obligatoirement avoir suivi 216 heures de formation par un organisme agréé. 76 heures correspondent à des enseignements dispensés en LP MSGR. Les 140 heures restantes sont organisées par le centre agréé qui est aussi chargé d'organiser l'examen selon les

modalités en vigueur. Ces 140 heures apparaissent dans le dossier d'habilitation de la licence sous l'intitulé UE1 « intégration SSIAP3 ». Seuls les candidats au SSIAP3 ont l'obligation d'y participer.

« *Peu ou pas de prospective* ». Un important travail de prospective avec nos partenaires professionnels est effectué par le biais de la participation à des colloques, et des réunions de travail. Il se traduit par l'évolution du contenu des enseignements, l'innovation pédagogique, le projet de nouveaux parcours.

Sur la durée du stage. Il est de 15 jours minimum pour les stagiaires exerçant une activité dans la sécurité. Par ailleurs, depuis septembre 2011, les étudiants issus de formation initiale, ou les adultes en reconversion professionnelle sont en contrat de professionnalisation.

Sur le fonctionnement, la mission et le rôle du conseil pédagogique de perfectionnement de la licence. Se réunissant au moins deux fois par an, il assure un dispositif permanent de veille pédagogique et professionnelle, et donne son avis sur l'organisation de la formation, les modalités de sélection des candidats et le recrutement des intervenants. Il garantit en outre la qualité de la formation dans ses doubles aspects universitaire et professionnel, en adéquation avec le marché de l'emploi ; à ce titre, il procède à l'ajustement des enseignements au regard de l'évolution des métiers de la sécurité et des attentes des employeurs, et développe les partenariats et les échanges professionnels et universitaires.

b) Améliorations envisagées/en cours

Sur la mesure de l'insertion professionnelle. Outre les enquêtes nationales (à 30 mois) menées par le SCUIOIP, une enquête plus précise est en cours, de même que la création d'un questionnaire spécifique.

Sur l'importance des inscriptions dans la licence par VAP. dans le secteur de la sécurité, nombreux sont les salariés ayant acquis une réelle expertise bien que n'ayant pas de bagage universitaire. La reconnaissance de la qualité du diplôme dans le milieu professionnel permet d'être plus sélectif sur le choix des candidats.

Contenu de la formation. Le groupe de pilotage de la formation souhaite donner plus d'assise théorique à l'expertise technique dans le domaine de la gestion des risques. C'est un axe de travail. Pour l'année 2011-2012 a déjà été introduit un cours sur la sociologie du risque dispensé par un universitaire.

Auto-évaluation. Les données de l'auto-évaluation serviront aux instances de la formation, et notamment le conseil de perfectionnement.

Le Président de l'Université d'Avignon
et des Pays de Vaucluse,



Emmanuel ETHIS